

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.112

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

5 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

5 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT D'UN MARCHÉ PROVISOIRE SOUS TIVOLIS

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la rénovation du Marché Central, les Services Techniques de la Ville ont élaboré un Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à l'Aménagement d'un marché provisoire sous tivolis. Cette opération se décompose en 4 lots :

- Lot N° 1 : Location et installation de tivolis
- Lot N° 2 : Location et installation de vitrines réfrigérées
- Lot N° 3 : Achat et installation de chambres froides
- Lot N° 4 : Achat de barnums et de parasols forains

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée (cf Art. 33 et 58 à 60 du CMP) le 06 mai 2002, la date limite de remise des offres étant fixée le 1er juillet 2002. La Commission d'ouverture des plis s'est réunie les 09 et 16 juillet 2002, et a décidé de retenir les propositions suivantes :

- Lot N° 1 : Location et installation de tivolis
Entreprise SF. PROTECTION pour un montant de 150.090,82 Euros TTC
(variante + option)
- Lot N° 2 : Location et installations de vitrines réfrigérées
Entreprise SURFRIGO FRANCE pour un montant de 127.405,45 Euros TTC
- Lot N° 3 : Achat et installation de chambres froides
Entreprise HMI Grande Cuisine pour un montant de 111.658,56 Euros TTC
(base + option)

En l'absence d'offre pour le lot 4, les membres de la Commission ont décidé de déclarer ce lot infructueux et de relancer une procédure de consultation par marché négocié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de Consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques concernant l'aménagement d'un marché provisoire sous tivolis pendant la rénovation du marché central
- VU l'avis de la Commission des Travaux du 25 avril 2002,
- VU les choix de la Commission d'ouverture des plis des 9 et 16 juillet 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de Consultation par voie d'Appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour l'aménagement d'un marché provisoire sous tivolis.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
- Entreprise SF. PROTECTION : Lot N° 1 : Location et installation de tivolis (variante + option) pour un montant de 150.090,82 Euros TTC.
- Entreprise SURFRIGO FRANCE : Lot N° 2 : Location et installations de vitrines réfrigérées pour un montant de 127.405,45 Euros TTC.
- Entreprise HMI Grande Cuisine : Lot N° 3 : Achat et installation de chambres froides pour un montant de 111.658,56 Euros TTC (base + option).
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au dépôt de permis de construire de ce marché provisoire.
- d'imputer les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 août 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS